



Le Secrétaire Général

Paris, le 2102 MAR 5 0

Monsieur,

Je tenais à vous remercier de m'avoir transmis votre lettre ouverte au Parti Socialiste, suite à une lettre de soutien de la Première secrétaire Martine AUBRY à Pierre DELION, pédo-psychiatre et chef de service au CHRU de Lille.

L'autisme est trop méconnu en France, notamment par rapport à d'autres pays qui adoptent des prises en charge efficaces de ce handicap.

Nombreux pensent encore que l'autisme est une fatalité, alors qu'avec une prise en charge précoce et adaptée, beaucoup d'enfants autistes peuvent s'épanouir dans un projet de vie.

Le label « Grande cause nationale » décerné le 20 décembre dernier à l'autisme contribuera, je l'espère, à mieux faire connaître ce handicap qui concerne environ une naissance sur 150 en France.

Notre pays consacre environ 450 millions d'euros par an à l'autisme. Le plan autisme 2008-2010 a représenté un engagement financier très fort et a permis des progrès sensibles, tant sur la connaissance de la maladie que sur sa prise en charge.

Pour prendre en charge de manière digne et éclairée les personnes autistes, il est encore nécessaire de démanteler le fantasme qui sévit malheureusement autour de ce handicap, fantasme solidement ancré dans certaines pratiques médicales et fortement culpabilisant pour les mères.

La méthode du packing, utilisée comme traitement de dernier recours pour des enfants ou des adultes autistes présentant des troubles sévères du comportement est une pratique qui n'a fait l'objet d'aucune validation scientifique. C'est la raison pour laquelle elle fait actuellement l'objet d'une étude dans le cadre du programme hospitalier de recherche clinique (PHRC).

Monsieur David HEURTEVENT
Collectif Soutenons le Mur
241 rue des troènes
50 000 ST LO

Union pour un Mouvement Populaire

238, rue de Vaugirard - TSA 41557 - 75901 PARIS Cedex 15 - Tél. : 01 40 76 60 00 - Internet : www.u-m-p.org

Le Gouvernement souhaite que le recours à cette pratique reste strictement limité à ce protocole, tant que l'évaluation de ses bénéfices et de ses risques n'aura pas été réalisée. Présentée comme un soin et faisant l'objet d'un protocole de recherche, elle est, dans ce cadre, régie par les règles qui s'appliquent à toute recherche biomédicale : information précise des parents ou des représentants légaux et consentement exprès.

Par ailleurs, la Haute autorité de santé apportera dans les prochaines semaines ses recommandations sur la question de la compatibilité des modes de prises en charge de l'autisme avec le respect des droits des personnes.

Cette défense des droits des personnes autistes devra figurer en première place dans le futur plan autisme.

Enfin, le Professeur Pierre DELION a été entendu le 16 février dernier au conseil départemental du Nord de l'Ordre des médecins. Je ne doute pas que ce dernier donnera un avis éclairé et objectif sur les méthodes de traitement de l'autisme pratiquées par le Professeur Pierre DELION.

Restant à votre entière disposition, je vous prie de croire, Monsieur, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Très cordialement,

Jean-François COPÉ

